

## **ARRÊTÉ N° 2024\_044\_CO-AI**

**Objet : Arrêté portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial pour la Région des Pays de la Loire - Session 2024**

### **LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le Code du Sport, livre II, titre II, modifié, disposant en son article L221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats ;
- VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique ;
- VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- VU** le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 19 juin 2007, modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial pour la région Pays-de-la-Loire - session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 19 mars 2024 portant règlement des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial pour la région Pays-de-la-Loire - session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 2 avril 2024 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique ;
- VU** la charte régionale signée entre Centres de Gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membre du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie de technicien territorial, session 2024 :

#### Collège des élus locaux

▪ LEFEUVRE Marie-Alix	Maire de Saffré (44)
▪ QUELLARD Michèle	Maire du Croisic (44)
▪ REBOUH Farida	Adjointe au maire de Saint-Herblain (44)

#### Collèges des fonctionnaires territoriaux

▪ BOULANGER Sébastien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Bouguenais (44) et représentant du personnel – CAP B du CDG 44
▪ FENARD Youenn	Ingénieur principal, animateur de bassin versant, Syndicat Mixte EDENN (44)
▪ MARTEL Nadège	Technicienne principale de 1 <sup>ère</sup> classe, instructrice technique des ADS et alignement, Nantes Métropole (44)

#### Collège des personnalités qualifiées

▪ MARCHANDEAU Jean-Michel	Ingénieur principal – retraité – et représentant du CNFPT
▪ KERPHERIQUE Florence	Ingénieure, directrice des services techniques, Derval (44)
▪ SIMON Jean-Paul	Ingénieur, directeur général des services - retraité

### ARTICLE 2

La présidence du jury est confiée à Monsieur Youenn FENARD et Monsieur Jean-Paul SIMON est désigné comme suppléant du Président du jury en cas d'empêchement de ce dernier.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

À Nantes, le 4 avril 2024

Le Président



Philip SQUELARD

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) le **09/04/2024** pour une durée minimale de deux mois.